

VOTRE APPEL A COTISATION 2024

LE MOT DU PRESIDENT

Chères adhérentes, Chers adhérents,

En 2023 nous avons pu finir le dépistage besnoitiose de l'ensemble des fermes iséroises qui détiennent des bovins allaitants. Je tiens à remercier le soutien du Département pour le financement de ces analyses. Je suis un peu déçu par le nombre de plans d'assainissement ouverts suite à cela. Néanmoins, je me dis que certaines choses commencent à changer : au niveau national plusieurs programmes de recherche sont lancés pour comprendre et connaître cette maladie qui est assez complexe.

Le GDS va devoir s'adapter aux changements qui nous attendent avec la gestion de l'IBR. En effet avec un programme qui devrait arriver à son terme fin 2027, certaines évolutions vont changer fondamentalement nos pratiques. Le GDS compte sur un soutien sans faille des services de l'Etat car sans une police sanitaire de grande rigueur nous n'arriverons pas à diminuer le nombre de cheptels qui ont des bovins positifs !

Pour la BVD nous ne pouvons que nous féliciter pour nos résultats qui sont très bons. Le bouclage auriculaire est sûrement la meilleure technique de lutte contre cette maladie et je ne peux que remercier mes prédécesseurs qui avait commencé à mettre cette technique en place dans les élevages volontaires et en plan d'assainissement ; ce qui a bien aidé pour généraliser la pratique.

Le GDS reste à l'écoute pour répondre aux besoins et aux attentes de ses adhérents. Pour cela, l'équipe du GDS répond présente mais nous avons besoin d'éleveurs qui souhaitent s'investir davantage.

Sébastien Simian, Président du GDS 38

SECTION ÉQUINE

**VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D' AU MOINS UN ÉQUIDÉ.
VOUS ÊTES CONCERNÉ !**

Que vous soyez **propriétaire de chevaux de selle, de course, de trait, de poneys ou d'ânes** ; que vous soyez **particulier ou professionnel**. N'hésitez pas et adhérez à la section équine du GDS 38.

Si vous souhaitez adhérer, vous pouvez télécharger le **bulletin d'adhésion** sur le site du GDS de l'Isère, rubrique Equin.

Montant de la cotisation : 7€ HT/ équidé
(+ 41 € HT/ année civile pour les propriétaires d'équidés n'ayant pas d'autres espèces).

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 09 74 50 85 85.



FORMATIONS
ORGANISÉES PAR LE GDS 38



VACCINATION
10€ REMBOURSES/AN/EQUIDE
GRIPPE - TETANOS



DÉCHETS DE SOINS
PRISE EN CHARGE A 100 %



ÉQUARRISSAGE
PRISE EN CHARGE A 100 % (HT)

SECTION OVINE / CAPRINE

Le GDS de l'Isère cherche un représentant pour la section petits ruminants (ovins, caprins).

Les représentants du GDS jouent un rôle crucial en tant qu'éleveurs engagés dans leur filière. C'est un véritable atout car cela permet d'avoir des interlocuteurs au plus près du terrain et de maintenir le lien avec les éleveurs. Le représentant permet de faire remonter les problématiques du terrain et d'être un véritable relais en cas de problème sanitaire ou tout simplement de remonter les difficultés rencontrées par certaines exploitations.

LES FILIALES DU GDS 38



DÉRATISATION - DESINFECTION - DESINSECTISATION - ANALYSE D'EAU
CONTACTEZ NOUS !

09 74 50 85 85 ou farago38@faragofrance.fr / www.farago38.fr



PLUS DE 1500
RÉFÉRENCES



VENTE DIRECTE
MAGASIN RIVES



SERVICES
& CONSEILS



REVENDEUR
FRANCAIS

SPECIALISTE DE LA VENTE DE MATÉRIELS AGRICOLES
POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

09 74 50 85 85 ou agrodirect@agrodirect.fr / www.agrodirect.fr (nouveau site !)

VOTRE APPEL A COTISATION 2024

COTISATIONS, FACTURES, AIDES EXPLIQUÉES LIGNE PAR LIGNE

LES COTISATIONS

Forfait par exploitation, cotisations 2024 par bovin, ovin, caprin, porcine et actions sanitaires.

La cotisation par animal correspond aux animaux présents en 2023.

Ces lignes d'appel correspondent au financement du fonctionnement du GDS et de ses actions :

- information des adhérents (plaquettes, bulletins, presse, site internet, réunions...),
- délivrance des appellations sanitaires,
- représentation et défense des intérêts des éleveurs sur les sujets sanitaires,
- commande des analyses (sang et lait) pour les prophylaxies (brucellose, leucose, IBR, varron, besnoitiose),
- dépistages à l'achat (IBR, mais aussi néosporose, BVD, paratuberculose, besnoitiose),
- lutte contre la BVD et plans d'assainissement néosporose, besnoitiose, avortements et paratuberculose, statuts sanitaires.

Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE) et cotisation aux Caisses de Solidarité Santé Animale Nationale et Régionale

- Ce fonds permet le remboursement par l'Union Européenne d'une partie du coût des crises sanitaires lié aux maladies de 1ère catégorie (FCO, tuberculose, fièvre aphteuse, botulisme, brucellose ...).
- Cette cotisation concerne tous les éleveurs de ruminants professionnels, qu'ils soient adhérents ou non au GDS 38.
- La CSSA, par décision de GDS France, correspond à une cotisation consacrée à la recherche pour réduire les coûts et améliorer les moyens de lutte contre les maladies, comme la besnoitiose.

EN ADHERANT AU GDS VOUS ACCEPTEZ QUE LE LVD 38 TRANSMETTE TOUS LES RESULTATS DE VOTRE CHEPTEL AU GDS 38.

LA FACTURATION DE LA GESTION DES PROPHYLAXIES

Forfait de gestion des prophylaxies, Attestations sanitaires (ASDA)

Ces lignes financent la gestion des prophylaxies réglementées (paramétrages, contrôles, rappels, envois des documents pour les prises de sang et les vaccinations) et l'édition des ASDA (cartes vertes et jaunes). Ces opérations sont déléguées et sous contrôle de l'Etat (DDPP). La FRGDS Auvergne Rhône-Alpes, reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal, via les GDS départementaux, assure la mise en œuvre de ces missions. Retrouvez la charte des valeurs de la mise en œuvre des missions déléguées sur notre site internet dans la rubrique "Bovin > Nos engagements".

Abonnements à Boviclic/Boviphone, Capriclic et Oviclic :

Module inventaire bovin, module repro et module bonnes pratiques, oviclic, capriclic. Ces lignes correspondent à l'utilisation d'applications informatiques ou internet comprenant des frais d'échange de données.

LES AIDES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Aides du Conseil Départemental de l'Isère à l'action sanitaire collective

Le Département devrait maintenir son soutien à l'action sanitaire collective et veut même la renforcer en aidant les éleveurs à lutter contre l'ensemble des grandes maladies d'élevage. Aider les éleveurs dans leur démarche de gestion collective du risque sanitaire c'est se prémunir des crises. Ces moyens financiers libérés seront également utilisés pour réduire les coûts d'analyses notamment sur les introductions d'animaux ou mélanges de troupeaux.



REMISES ET REDUCTIONS DU GDS

Réduction jeunes agriculteurs

Les jeunes agriculteurs bénéficiant d'une DJA et ou ceux ayant participé à la demi-journée nouvel installé du GDS peuvent profiter de la **gratuité de leur cotisation par animal la première année et 50% les 2 années suivantes**. Merci de faire la demande au GDS. Offre soumise à conditions.



Gestion des déchets de soins

Le GDS met à disposition **gratuitement pour les adhérents des bacs de collecte de vos déchets**. Venez récupérer vos bacs et laisser vos déchets de soin lors de la collecte annuelle.



Contribution IBR, varron, BVD

La gestion de l'IBR, du varron et de la BVD est obligatoire, elle est donc facturée au même titre que les prophylaxies pour les non-adhérents. Pour les adhérents, la prise en charge est incluse dans le forfait exploitation de la cotisation.